



# COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 06.25.26

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 01.12.2025

## DECISION DE LA COMMISSION

### ***Affaire n°1 :***

#### **CANTON ST MARTORY / BOSSOST – Senior – Départemental 3 – Poule A – du 15.11.2025**

##### **Pour le club CANTON ST MARTORY**

10 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 08.12.2025  
Motif : Brutalité à joueur en dehors de la rencontre

10 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 08.12.2025  
Motif : Brutalité à joueur en dehors de la rencontre

Désignation d'un Délégué Officiel pour le match retour à la charge du club de CANTON ST MARTORY.

### ***Affaire n°2 :***

#### **TLSE METROPOLE / L'UNION ST JEAN – Féminines – Senior – Foot à 11 – Poule A – du 12.11.2025**

##### **Pour les clubs de TLSE METROPOLE et L'UNION ST JEAN**

Rappel à l'ordre avant sanctions sportives et financières.

### ***Affaire n°3 :***

#### **CINTEGABELLE / CUGNAUX – U19 – Territoire – du 16.11.2025**

##### **Pour le club CINTEGABELLE**

15 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 08.12.2025  
Motif : Bousculade à joueur au cours de la rencontre suivie de propos racistes à joueur

5 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 08.12.2025  
Motif : Bousculade à joueur au cours de la rencontre

**Pour le club CUGNAUX**

5 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 08.12.2025  
Motif : Bousculade à joueur au cours de la rencontre

1 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 08.12.2025  
Motif : Comportement excessif au cours de la rencontre

3 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 08.12.2025  
Motif : Propos injurieux à joueur au cours de la rencontre

Match à rejouer en présence de 3 Arbitres Officiels et d'un Délégué Officiel à la charge des deux clubs.

***Affaire n°4 :***

**BALMA 2 / BLAGNAC 2 – U14 – Territoire – Poule E – du 15.11.2025**

**Pour le club BALMA**

1 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 08.12.2025  
Motif : Comportement excessif pendant la rencontre et avoir demandé à son équipe de quitter le terrain.

1 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 08.12.2025  
Motif : Comportement excessif pendant la rencontre et avoir demandé à son équipe de quitter le terrain.

Suspendu jusqu'à décision à compter du 08.12.2025

Match perdu par pénalité à l'équipe de BALMA 2